

Qu'implique le fait d'être coopérateur de l'Opus Dei ?

La tâche propre des coopérateurs est de collaborer, spirituellement et/ou matériellement, aux initiatives apostoliques de l'Opus Dei.

25 mars 2014

Leur aide spirituelle peut se concrétiser par la prière, si possible quotidienne, pour l'Opus Dei et pour ses apostolats. Leur coopération matérielle consiste à collaborer par

leur travail ou par une aide financière à une œuvre apostolique de la Prélature. Ceux qui le désirent participent aussi aux activités de formation chrétienne proposées par la Prélature.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr/article/quimplique-
le-fait-detre-cooperateur-de-lopus-dei/](https://dev.opusdei.org/fr/article/quimplique-le-fait-detre-cooperateur-de-lopus-dei/)
(6 août 2025)